

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE6

RECEPTION DES TRAVAUX

DECISION DE RECEPTION¹

Le formulaire EXE6 est un modèle, qui peut être utilisé par le maître de l'ouvrage, pour formaliser sa décision de réception, relative aux travaux commandés dans le cadre d'un marché public.

A - Identification du maître de l'ouvrage.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE D'AUSSAC VADALLE

Le Bourg

16560 Aussac Vadalle

B - Identification du titulaire du marché public.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Ets Charrier

Champ de Maloire

16220 Fonclaireau

C - Identification du maître d'œuvre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du maître d'œuvre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

GOUEDO Olivier Architecte D.P.L.G.

143, rue de Montmoreau

16000 Angoulême

D - Objet du marché public.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Tranche Ferme : Extension du Restaurant scolaire

Tranche Conditionnelle : construction d'un atelier municipal

E - Objet de la décision de réception.

La présente décision a pour objet la réception des prestations désignées ci-dessous :

Gros oeuvre

F - Décision du maître de l'ouvrage.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

Au vu :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- ☒ du procès-verbal des opérations préalables à la réception, en date du 21/02/14, et des propositions présentées le 21/02/14 par le maître d'œuvre ;
- ☐ de la lettre, en date du, par laquelle le titulaire du marché public accepte la réfaction proposée ;

le maître de l'ouvrage décide :

(Cocher la case correspondante.)

1. ☒ que la date retenue, pour l'achèvement des travaux, est fixée au 21/02/2014

2. ☒ que la réception est prononcée ;
(Cocher la case correspondante.)

2.1. ☒ sans réserve.

2.2. ☐ sous réserve :
(Cocher la case correspondante.)

2.2.1. ☐ de l'exécution concluante des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.

2.2.2. ☐ de l'exécution des travaux et prestations, énumérés à l'annexe n° ci-jointe, avant le

2.3. ☐ avec réserve :
(Cocher la case correspondante.)

2.3.1. ☐ le titulaire doit remédier, avant le, aux imperfections et malfaçons indiquées à l'annexe n° ci-jointe.

2.3.1.1. ☐ Toutefois, il est proposé que cette dernière réserve soit levée, si le titulaire du marché public accepte une réfaction égale en prix de base à (Indiquer le montant de la réfaction.) :
.....

2.3.2. ☐ les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en état, avant le

2.3.3. ☐ les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications des fournisseurs, avant le

G - Signature du maître de l'ouvrage.

A : Aussac Vallée, le 21/02/14

Signature
(maître de l'ouvrage)



**Le Maire,
Gérard LIOT**

Date de mise à jour : 25/02/2011.